

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2016

L'an deux mil seize, le douze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2016.

## **PRÉSENTS :**

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLEON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, M. OLIVAIN Thierry, Mme MARQUIÉ Dominique, Mme PAREDES Aldina, M. BETHE André, Mme GANNE Elisabeth, M. ROZIER Daniel, Mme RODRIGUES Fabienne, M. DISSARD Andréa, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, Mme PLANCHE Frédérique, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre.

**PROCURATIONS** : Mme CHALUS Jocelyne à Mme AMEIL Pascale, Mme MOULY Brigitte à Mme RODRIGUES Fabienne, M. TIXIER Jacques à M. ROSLEY Patrick, M. DUARTE Alonso à M. GAUVIN Laurent.

**ABSENTS** : néant.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. DISSARD Andréa.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 25

procurations : 4

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

## **COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS**

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la séance du 17 avril 2014 :

### **Convention – Concession – Don – Contrat :**

- N° 61/15 : convention avec Cébazat Sports pour l'encadrement de séances animées auprès des groupes d'enfants des Temps d'Activités Périscolaires du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 5 juillet 2016, soit 4h00 de cours par semaine, pour un montant de 5 € par heure de cours.
- N° 01/16 : vente d'une concession trentenaire dans le colombarium à Mme LELION épouse MOULIN, pour un montant de 371 €.
- N° 02/16 : acceptation d'un don de M. Etienne DHERMENT concernant la parcelle cadastrée B 1546, d'une contenance de 40 m<sup>2</sup>, située rue Pierre et Marie Curie.
- N 04/16 : contrat avec l'association ART SESSION, pour l'organisation de deux week-ends pédagogiques et la réalisation d'un concert consacrés au saxophone avec Francis MOUNIER, les 30-31 janvier et 12-13 mars 2016, dans le cadre des « actions pédagogiques » de l'école de musique, pour un montant de 2 000 € TTC.

### **Marchés Publics**

- N° 03/16 – Marché de travaux pour l'extension de l'école maternelle Pierre et Marie Curie :

N°	Désignation	Entreprise retenue	Montant H.T.
1	Terrassement VRD	Sanchez	51 742,70 €
2	Gros œuvre	Sanchez	123 145,25 €
3	Enduits extérieurs	Enduit Plus 63	4 062,60 €
4	Charpente métallique	C.M.F. Structures	7 296,80 €
5	Etanchéité bardages zinc bois	Dômes Etanch'	44 525,31 €
6	Menuiseries extérieures alu	Ateliers Chr. Perret	32 949,00 €
7	Menuiseries intérieures	Center Bois	8 649,63 €
8	Plâtrerie peinture plafonds	Chartron	39 770,20 €
9	Sols souples	Cartech	9 647,47 €
10	Carrelage faïence	C.M. Girard	21 728,93 €
11	Plomberie sanitaire chauffage ventilation	Santerne	63 501,15 €
12	Electricité	S.A.E.C.	23 715,60 €
13	Mobilier	Dôme Menuiserie Bâtiment	8 250,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>438 984,64 €</b>

## URBANISME

### ❖ Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondations (PPRNpi)

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a émis un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondations de l'agglomération clermontoise.

## FINANCES - PATRIMOINE

### ❖ Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires, étape importante du cycle budgétaire, sert à ouvrir la discussion sur « les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

### Un contexte toujours contraint

Les Collectivités Territoriales continuent de subir la baisse des dotations de l'Etat. Les communes contribuent fortement au redressement des finances publiques. Les concours financiers de l'Etat diminueront cette année encore de 3,67 milliards d'Euros, tout comme en 2015, alors qu'une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avait été initialement annoncée dans le projet de loi Finances pour 2016. La réforme laissait présager une situation meilleure mais elle a été finalement reportée en 2017.

Inévitablement, cette baisse sans précédent agit sur la santé financière des communes et leur capacité d'investissement. Cébazat n'échappe pas à cette situation.

Par ailleurs, l'environnement économique est toujours incertain : une croissance en reprise mais encore faible et un marché de l'emploi toujours dégradé.

Néanmoins, dans ce contexte général peu favorable, les communes ont un rôle moteur à jouer pour dynamiser l'économie et l'emploi en préservant un bon niveau d'investissement.

Par ailleurs, la Ville de Cébazat doit se préparer également au passage de Clermont-Communauté en communauté urbaine. Le périmètre des compétences à transférer se dessine progressivement et il convient de veiller à atteindre l'objectif fixé, dans une démarche constructive, à savoir de ne pas remettre en cause ni la qualité des services, ni les engagements pris auprès des Cébazais. Le budget 2016 sera construit sur les mêmes bases que les années passées.

## **LE BUDGET PRINCIPAL**

### En section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ne doivent pas évoluer plus vite que les recettes de fonctionnement (hors les écritures d'ordre) afin d'éviter l'effet de ciseau.

Au niveau des recettes, la baisse de la dotation forfaitaire est estimée, une nouvelle fois, à près de 163 000 € pour notre Ville, soit environ – 35 % par rapport à 2015 (464 937 € perçus). C'est la contribution de la commune de Cébazat à l'effort de redressement des comptes de l'État.

À ce jour, nous n'avons reçu aucune notification, pas même de la Dotation de la Solidarité Rurale, ni surtout des bases fiscales prévisionnelles. Pour ces dernières, une évolution nominale de + 1 % est attendue, correspondant à la révision annuelle décidée en Loi de Finances. À ce stade, il est impossible d'évaluer l'évolution des bases physiques résultant des constructions nouvelles ou des aménagements/extensions de constructions existantes. En 2015, les recettes de la fiscalité directe locale ont représenté près de 47 % des recettes réelles de fonctionnement. L'engagement de stabilité fiscale pris par la Municipalité sera respecté : pas d'augmentation des taux communaux en 2016.

Concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, si la prudence est de mise pour l'inscription de crédits à ce titre, force est de constater que les produits restent dynamiques, ce qui permettra d'inscrire au moins le même montant qu'en 2015 (110 000 €).

S'agissant des dotations versées par l'intercommunalité, l'attribution de compensation reste à son niveau de 2015, soit 1 623 513 €, sans prévision de transfert de compétences en cours d'année. La Dotation de Solidarité Communautaire connaîtra elle une nouvelle baisse de 10 644 € et passera donc de 229 739 € à 219 095 € compte tenu de la mise en place de la Tarification Solidaire Transport prenant en compte le quotient familial, en année pleine.

En ce qui concerne les produits tirés de l'exploitation des services, il convient toujours d'être prudents. Toutefois, ces recettes ont tendance à évoluer compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des services municipaux, notamment due à l'arrivée de populations nouvelles (restaurant scolaire, ALSH, notamment).

Enfin, si les aides versées par l'État et Clermont Communauté, entre autres pour l'action culturelle municipale, devraient rester au même niveau, il n'en va pas de même pour le Département, lequel diminue cette année encore sa subvention à la saison culturelle par exemple, de 7 000 €, après une baisse de 10 000 € en 2015.

En dépenses, les crédits à inscrire continuent de faire l'objet d'un examen minutieux.

Au titre des charges à caractère général, le sens de l'action reste le suivant :

- revisiter toutes les dépenses dans le but de rechercher toutes les économies possibles,
- rationaliser les achats en ayant le plus possible recours à des marchés publics transversaux pour l'ensemble des services (notamment gardiennage des sites, produits d'entretien, transports collectifs),
- lutter contre les gaspillages, un geste de tous : élus, agents, usagers (personnes privées, associations),
- faire des choix,

afin de faire baisser ces charges encore en 2016, tout en maintenant la qualité des services et en préservant l'attractivité de la Commune.

Les charges de personnel représentent une part importante du budget de fonctionnement : 57,9 % en 2015 contre 56,7 % en 2014. Elles sont à relativiser car de nombreuses recettes atténuent la charge (remboursement des indemnités journalières en progression de plus de 19 000 € en 2016 par rapport à 2015, remboursements de frais de personnel par le SISPA, le SAAD, les Ecoles de Musique de la Vallée du Bédât). Elles sont sous surveillance. Toutefois, certaines missions sont à conduire pour différents dossiers administratifs laissés de côté de nombreuses années comme la

mise en concordance avec la Trésorerie de l'actif communal ou la mise en place des engagements comptables, pour lesquelles il conviendra d'avoir recours à des renforts en personnel. De même, la création d'un poste d'ASVP est envisagée. En outre, le schéma de mutualisation, en cours de réalisation avec Clermont-Communauté, aura nécessairement un impact sur la répartition de frais de personnel entre la Ville et l'Agglomération, avec notamment la création de services communs (Application des Droits du Sol, entre autres).

Concernant le prélèvement pour le manque de logements sociaux, même si le taux est redescendu à 20% au 1<sup>er</sup> janvier 2015, une cotisation estimée à 56 095 € sera mise à la charge de la Ville en 2016 contre 60 202 € en 2015.

Les subventions à verser aux associations seront proposées avec une progression dans la limite de 1% sauf projets exceptionnels.

Enfin, les crédits accordés aux écoles publiques et privées évolueront également de 1%.

L'objectif est bien de viser un autofinancement suffisant pour dégager des capacités à investir et offrir aux Cébazaires un cadre de vie agréable et des équipements répondant à leurs besoins.

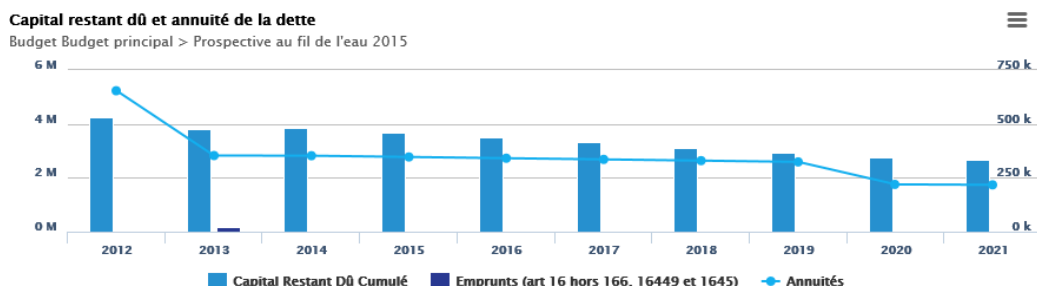
### En section d'investissement

Les recettes sont constituées principalement du Fonds de Compensation de la TVA dont le montant est calculé sur les investissements réalisés en 2014, de la taxe d'aménagement et éventuellement de recettes exceptionnelles (ventes d'immeubles, subventions). Avec l'autofinancement dégagé en fonctionnement, ces recettes permettent de financer les dépenses d'équipement.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt.

S'agissant de la dette, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le capital restant dû s'élève à 3 488 969,98 €. La Ville dispose de 4 emprunts en cours dont celui affecté aux travaux réalisés à la Prade pour l'accueil de l'Association Trisomie 21 qui en assume le remboursement au centime d'euro près.

L'annuité totale s'élèvera en 2016 à 341 095,42 € au lieu de 346 857,72 € en 2015, soit une baisse de 5 762,30 €.



En dépenses, les principales inscriptions porteront sur les réalisations suivantes :

#### Groupes scolaires

- les études préalables à une nouvelle phase d'extension du groupe scolaire Pierre et Marie Curie ;

#### Jeunesse

- les travaux de réhabilitation de l'immeuble situé au 19 rue Jean Jaurès en vue du transfert de la Maison des Jeunes ;

#### Sport

- le lancement des études préalables à la construction de nouvelles salles de sport au complexe sportif Bellime ;
- l'éclairage du parking de l'ECP de la Prade, rue des Coutils ;
- la rénovation de deux terrains de tennis ;

#### Petite Enfance

- la réfection de la pièce de vie de la crèche ;

#### Aménagements urbains

- l'aménagement paysager du rond-point de la Prade ;
- la réfection du sol et de la clôture de l'aire de jeux pour petits du Parc Montgroux ;
- l'aménagement du parking devant les commerces de la rue du 8 mai ;

Cimetière

- la création d'un 2<sup>ème</sup> point d'eau au cimetière ;
- la création d'un jardin du souvenir ;

D'autres crédits seront affectés au programme annuel de voirie, à des travaux d'accessibilité des bâtiments et à l'achat de matériel et de mobilier pour les écoles et les services.

Un tableau récapitule, entre 2013 et 2016, les principaux éléments de dépenses et de recettes des budgets primitifs.

## **I. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Ce budget est relativement réduit puisqu'il se compose :

- o en section de fonctionnement, en recettes, du produit de la taxe d'assainissement et, en dépenses, de la participation à Clermont-Communauté principalement. Aucune évolution du taux de la taxe n'est prévue ;
- o en section d'investissement, les dossiers de marchés publics sont en cours d'élaboration pour les premiers travaux à engager suite à l'étude diagnostic, à savoir :
  - la réhabilitation des regards de visite sur de nombreuses rues (Pierre et Maire Curie, Castaigne, Coutils, Châteaugay...),
  - le remplacement des réseaux ou mise en séparatif des eaux usées rue Pierre et Maire Curie, rue de la Maronne, aux croisements des rues Dixmier et Mauvaises, Victor Hugo et Pont de l'Agage, et rue Jules Ferry,
  - la réfection ou remplacement du poste de refoulement rue de la Maison Blanche.

Les travaux programmés ne nécessitent pas d'inscription nouvelle.

Ce budget ne supporte pas de charge d'emprunt.

Monsieur le Maire précise que les orientations qu'il vient d'exposer s'affineront de façon à aboutir à un projet de budget primitif que nous examinerons le 24 mars prochain.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016.

### **❖ Projet de réalisation de logements sociaux – 1-3 impasse de l'Enclos**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé :

- de donner mandat à l'EPF-Smaf Auvergne pour acquérir auprès de Mme Colette BACHELARD sa propriété située aux 1 et 3 impasse de l'Enclos (parcelles cadastrées AR n° 203 et 204, d'une contenance totale de 468 m<sup>2</sup>), pour un montant de 255 000 € (265 000 € frais d'agence inclus) ;
- de donner délégation à Monsieur le Maire pour saisir Clermont-Communauté afin que l'opération bénéficie de l'aide au foncier mise en place par la communauté d'agglomération pour les communes soumises à l'article 55 de la Loi SRU (réduction de 30% sur l'achat du foncier, soit 76 500 €) ;
- d'autoriser l'EPF-Smaf Auvergne à revendre ensuite cette propriété à l'OPHIS, déduction faite de la décote précitée de 76 500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour le compte de la Commune tous les documents relatifs à cette opération.

## **PERSONNEL**

### **❖ Renforts 2016**

Le Conseil Municipal, a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer au sein des services municipaux, les postes suivants :

#### **ENFANCE-JEUNESSE :**

6 emplois d'adjoints d'animation de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet, affectés à l'accueil de Loisirs dont 1 poste du 22 au 26 février 2016 et du 11 au 22 avril 2016 et 5 postes du 6 au 29 juillet 2016 inclus.

7 emplois d'adjoints techniques de 2<sup>nde</sup> classe affectés aux temps d'activités périscolaires et aux restaurants scolaires, dont 6 à temps non complet :

- du 29 février au 16 décembre 2016 (vacances scolaires exclues) : 5 postes

- du 4 avril au 31 décembre 2016 : 1 poste
- du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016 : 1 poste

#### ESPACES VERTS :

Avril à Septembre : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet, du 4 avril au 30 septembre 2016 inclus.

Avril à Octobre : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet, du 4 avril au 28 octobre 2016 inclus.

Mai à Juin : 2 postes d'adjoints techniques de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2016 inclus.

Mai à Décembre : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet, du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2016 inclus.

Mai : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet, du 2 au 31 mai 2016 inclus.

Juin : 2 postes d'adjoints techniques de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2016 inclus.

Juillet : 3 postes d'adjoints techniques de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet, du 1<sup>er</sup> au 29 juillet 2016 inclus.

août : 3 postes d'adjoints techniques de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet, du 1<sup>er</sup> au 31 août 2016 inclus.

Septembre : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet, du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2016 inclus.

Octobre : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet, du 3 octobre au 28 octobre 2016 inclus.

#### ATELIERS :

Mai à Juin : 2 postes d'adjoints techniques de 2<sup>nd</sup>e classe dont 1 poste à 80 % d'un temps complet, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2016 inclus.

#### CULTURE :

Mars à Août : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet, du 25 mars au 24 août 2016 inclus.

#### SOCIAL :

Mars à Juillet : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe à temps non complet, du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet 2016 inclus.

#### ADMINISTRATIF :

Mars à Décembre : 2 postes d'adjoints administratifs de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet.

#### ❖ **Indemnités de fonctions des Maire et Adjoints**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, par 24 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, Mme PLANCHE Frédérique, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY) :

- a décidé de conserver, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire comme fixé en séance du 17 avril 2014, à savoir : Maire 49,50% de l'indice brut 1015 ;

- a rappelé que les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints au maire ont été fixées comme suit et restent inchangées : Adjoints au Maire 20,90% de l'indice brut 1015 ;

- a précisé que les indemnités de fonctions, sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### ❖ **Remplacement d'une Conseillère Municipale démissionnaire au sein de commissions municipales et du Conseil d'Administration du CCAS**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a désigné :

**Mme Frédérique PLANCHE** au sein :

✓ des Commissions municipales,

○ en qualité de membre titulaire :

- « Transports publics – Sécurité routière – Sécurité des biens et des personnes »,
- « Affaires culturelles – Ecole de Musique »,
- « Information – Communication »,

- en qualité de membre suppléant :
  - « Voirie – Réseaux – Assainissement »,
  - « Environnement – Développement durable – Patrimoine »,
  - « Permis de construire ».
- ✓ de la Commission d'Appel d'Offres,
  - en qualité de membre suppléant

**M. Philippe DELIGNE** au sein :

- ✓ du Conseil d'Administration du CCAS, en qualité de membre élu.

❖ **Ecoles de Musique de la Vallée du Bédât – Charte de coopération autour des pratiques musicales**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a adopté la charte de coopération autour des pratiques musicales du projet « Tableaux d'une agglomération ».

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.